



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023 (Articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-deux février à vingt-heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au 5 rue du Temple, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, M. GADILHE Sébastien, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUIT Georges, M. THIBON Hubert, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette, M. HUGOT Julien.

Procurations : Mme RIEU-FROMENTIN Françoise à Mme RICHARD Annie, Mme COLOMB Cathy à Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, Mme BONIN Virginie à Mme ESCHALIER Cathy, Mme LOPES MALTEZ Véra à M. AUBANEL Jean.

Absences : Mme SOUTEIRAN Floriane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAPIERRE Marie-Jeanne assistée de Mme BISCARAT Marie-Hélène, DGS.

Présentation des comptes administratifs commune et chaufferie bois en conformité avec le compte de gestion du Service de Gestion Comptable et vote (2023 031)

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DES VANS POUR 2022

Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 331 324.19 € (310 490.67 €+20 833.52), et de l'excédent de fonctionnement de 977 185.58 €, il est proposé de reporter la somme de 331 324.19 € en excédent d'investissement, et de reporter la somme de 977 185.58 € au compte 002 excédent de fonctionnement. Tous ces chiffres ont été pointés et sont conformes au compte de gestion transmis par la Trésorerie.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CHAUFFERIE BOIS POUR 2022

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement de 31 071.74 €, il est proposé d'affecter la somme de 22 787.59 € au compte 1068 en investissement et de reporter la somme de 8 2484.15 € au compte 002 en excédent de fonctionnement. M. CAPIOD informe l'assemblée de la tenue d'un audit le 28 février prochain entre la Commune, le fournisseur de l'équipement et l'installateur. Il espère une réponse aux dysfonctionnements constatés.

Le compte administratif 2022 pour la commune est voté à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : M. MANIFACIER Jean-Paul, M FROMENT Arnaud, Mme CAREMIAUX Paulette). Le compte administratif pour le budget annexe de la chaufferie bois est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande d'aide dans le cadre du dispositif « fonds vert », subvention de l'Etat (2023 032)

M. le Maire informe le Conseil Municipal : aux subventions classiques de l'Etat s'ajoute à compter de cette année le « fonds vert » d'accélération de la transition écologique dans les territoires, doté de 2 milliards d'euros pour l'ensemble du territoire national en 2023.

Il propose à l'assemblée de déposer un dossier pour le ténement de l'hôpital, projet déjà bénéficiaire du « fonds friche » et qui remplit les critères d'éligibilité, notamment parce qu'il s'inscrit dans le cadre de la convention « Petites Villes de Demain » et de la labellisation « ECOQUARTIER » en cours. Il rappelle que même bénéficiaire du « fonds friche » le projet global d'aménagement de l'opération reste déficitaire pour la commune. Les conseillers discutent de l'opportunité de présenter également un dossier pour l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux. Finalement, il est décidé de surseoir à l'établissement de ce dossier pour 2023 et d'attendre à la fois l'étude conduite par le Syndicat d'Energies (SDE07) et celle menée dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).
Proposition adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide au Département pour constitution d'un domaine foncier à Brahic (2023 033)

Par délibération n° 2021-172 du 20 octobre 2021, le Conseil Municipal s'est déclaré favorable pour la constitution d'un domaine foncier public à Brahic, selon les conditions exposées par Mme LAPIERRE, maire délégué. Un dossier a été déposé auprès du Conseil Départemental le 22 avril 2022, selon la procédure en vigueur à ce moment-là. Une autorisation de démarrage anticipée de l'opération a, par ailleurs, été accordée par courrier le 24 mai 2022. Cette demande a été déposée avant la mise en place du nouveau dispositif d'aide aux collectivités « Atout ruralité 07 ». A ce jour, le Département nous demande de maintenir cette demande en retournant, dans les meilleurs délais, le formulaire Atout Ruralité 07. Acceptée à l'unanimité.

Attribution du marché de fourniture et pose de panneaux de police (2023 034)

S'agissant du marché pour fourniture et pose de panneaux de police, M. CAPIOD, adjoint aux travaux présente les deux réponses obtenues pour cet accord-cadre qui sera établi pour 4 ans ; en effet, il est prévu rapidement la fourniture et la pose de panneaux avant la saison estivale ainsi que la mise en conformité des arrêtés de police puis un étalement de panneaux existants mais à remplacer. Le marché a été estimé à soixante et onze mille euros toutes taxes comprises par le bureau d'études TRAJEO (71 000 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché public suivant : marché de fourniture et pose de signalisation de police avec l'entreprise : SIGNAUX GIROD, 881 route des Fontaines, BP 30004, 39401 MOREZ CEDEX.

Les conseillers débattent ensuite des signalisations de tonnage, des problèmes de stationnement devant le commerce « La Bourse » ainsi que du sens interdit sauf riverains à Murjas.

Travaux de climatisation à l'école élémentaire (2023 035)

Les conseillers ont été destinataires d'un devis de climatisation à l'école élémentaire dans le cadre des annexes envoyées avec la convocation de ce jour. M. CAPIOD, adjoint aux travaux, justifie cet envoi par la nécessité de réaliser éventuellement les travaux aux prochaines vacances scolaires de printemps et vu le délai de commande des matériaux, il sollicite le Conseil pour débattre de ce projet. Le constat, dit-il, est que les élèves ont trop chaud pour les temps de repas pris aux réfectoires et que l'espace dédié aux réfrigérateurs et à la préparation des repas a besoin d'être rafraîchi vu le réchauffement climatique. Cependant, compte-tenu des trois devis supplémentaires obtenus depuis l'envoi de l'annexe jointe à la convocation, il précise que propositions et prix varient fortement. Les devis vont de dix mille euros à cinquante-six mille euros pour des solutions différentes. M. FROMENT fait observer que climatiser un endroit générant de la chaleur (pièce des réfrigérateurs) apparaît comme une hérésie. Il expose que les territoires à énergie positive (TEPOS) dont fait partie la Communauté de Communes visent l'objectif de réduire leurs besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique. Il informe le Conseil qu'il suit la démarche pour la collectivité en tant que référent. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal estime qu'il pourrait être envisagé de rafraîchir les réfectoires dans un premier temps mais décide finalement d'attendre la tenue de la commission des travaux décalée au 7 mars à 19h30 (au lieu du 28 février).

Le Maire, Jean-Marc MICHEL,

